



*** Accès à la centrale nucléaire de Doel uniquement possible après obtention d'une enquête de sécurité favorable et confirmation par le service d'embauche de KCD.**

(1) Documents disponibles sur le site web d'Electrabel par http://www.electrabel.be/suppliers/conditions/conditions_production.aspx ou par <http://www.electrabel.be>, cliquez sur „A propos d'Electrabel“, cliquez en haut sur „Fournisseurs“, cliquez sur „Accès au site fournisseurs“, cliquez de nouveau en haut sur „Conditions“ et allez à „Conditions Générales et spécifiques pour la production“. Sélectionnez ensuite les Conditions de fourniture et procédures spécifiques par zone de „Doel“ et choisissez numéro 111.

(2) Examen médical CBMT à prévoir via l'accueil KCD.

(3) L'inscription à la formation se fait, en ce qui concerne la centrale nucléaire de Doel, via le site internet <http://www.nvc-kcd.be>.

(4) Le fichier dosimétrique n'est valable que pendant 14 jours après sa date d'établissement.

Schéma des nouvelles conditions d'accès relatives aux enquêtes de sécurité.

